Chertsey

F-06

Formulaire de demande de CERTIFICAT
DÉPLACEMENT D'UN BÂTIMENT

Espace réservé à l'administration :			
Reçu par		Nº de demande :	

Date dépôt de la demande :	

1. Identification du lieu des travaux

Adresse :			
# lot :		Matricule :	

2. Identification du propriétaire

Nom :			
Adresse :			
Ville :			
Province :		Code postal :	
Téléphone :		Cellulaire :	
Courriel :			

3. Identification du requérant (si différent du propriétaire – fournir une procuration)

Nom :			
Adresse :			
Ville :			
Province :		Code postal :	
Téléphone :		Cellulaire :	
Courriel :			

4. Description des travaux

Usage du bâtiment à déplacer : ☐ Résidentiel ☐ Commercial ☐ Industriel ☐ Public ☐ Autre :_____

Bâtiment à déplacer : ☐ Principal ☐ Accessoire
S'il s'agit d'un bâtiment accessoire, spécifiez : ☐ Garage ☐ Abri d'auto permanent ☐ Remise ☐ Serre ☐ Autre : _____

Déplacement du bâtiment :
De la cour : ☐ Avant ☐ Latérale gauche ☐ Latérale droite ☐ Arrière
Vers la cour : ☐ Avant ☐ Latérale gauche ☐ Latérale droite ☐ Arrière
Sur une distance de : _____
Type de fondation prévu à l'endroit où le bâtiment sera déplacé :_____
Raison du déplacement :_____
_____

Nombre de logement **:** ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ou plus (spécifiez :_____)
Nombre de chambre(s) à coucher : _____
Nombre d'étage(s) (excluant le sous-sol) :_____

Usage projeté de la construction après le déplacement :_____
Occupation de la résidence : ☐ Annuelle ☐ Saisonnière

Date de début des travaux :	
Date de fin des travaux :	
Valeur des travaux :	$

5. Identification sur l'exécutant des travaux

☐ Entrepreneur licencié	☐ Propriétaire	☐ Gestionnaire de projet

Nom de l'entrepreneur:		N° de RBQ :	
Nom du responsable :		N° NEQ :	
Téléphone :			

6. Documents à fournir pour l'analyse de votre demande

☐	La description cadastrale et les dimensions du terrain sur lequel le bâtiment sera installé, si ce terrain est situé à l'intérieur du territoire de la Municipalité.
☐	Une photographie de chacune des élévations du bâtiment et du terrain.
☐	Les détails de l'itinéraire projeté, la date et l'heure du déplacement à l'intérieur du territoire de la Municipalité lorsqu'il s'agit d'un bâtiment principal : - Dans le cas où le bâtiment principal est transporté sur une rue, le requérant doit, avant l'émission du certificat, déposer à la Municipalité une police d'assurance responsabilité publique couvrant toute réclamation pouvant être faite à la Municipalité en cas d'incident; - Lorsque le bâtiment doit être mû sur une rue, le requérant doit en aviser la police et il doit lui-même faire les arrangements nécessaires auprès des services d'utilité publique et le Service des travaux publics de la Municipalité.
☐	Dans le cas du déplacement d'un bâtiment principal : - Un permis de construction, si le bâtiment déplacé est relocalisé sur un terrain situé à l'intérieur du territoire de la Municipalité; - Certificat d'implantation signé et scellé par un arpenteur-géomètre, détaillé à l'échelle du ou des bâtiments projetés sur le terrain, incluant les porte-à-faux, les fenêtres en saillies, les servitudes et la localisation de tous milieux humides ou hydriques. - Dans le cas où la propriété n'est pas connectée au réseau d'égout et d'aqueduc, vous devez déposer en même temps que votre demande de permis de construction pour votre bâtiment principal, les demande de certificat pour l'installation sanitaire et le puits, le cas échéant*. *Dans les cas où les installations sont déjà existantes, vous devrez fournir un rapport d'un professionnel attestant de la conformité des installations (ouvrage de prélèvement d'eau et installation sanitaire).*
☐	Un plan de réutilisation ou de réaménagement du sol conformément aux dispositions des règlements municipaux.
☐	Un engagement à l'effet que les anciennes fondations soient nivelées dans les sept (7) jours du déplacement de la construction, à moins que le certificat d'autorisation ne fasse état de la nécessité de les préserver en tant que vestiges archéologiques; toute partie restante doit être barricadée ou consolidée selon les dispositions réglementaires applicables.
☐	L'engagement formel du requérant que les nouvelles fondations soient érigées dans les sept (7) jours du déplacement de la construction.
☐	Le requérant du certificat s'engage à faire les travaux de réparation des murs extérieurs dans les quarante (40) jours du déplacement de la construction
☐	Si applicable, les documents pertinents relatifs au P.I.I.A approuvés
☐	Paiement des frais exigibles en vertu du règlement administratif en vigueur - **55,08 $**
☐	Procuration du propriétaire, le cas échéant
☐	Durée du certificat : Trois (3) mois

** Il est possible que d'autres documents ou renseignements supplémentaires vous soient exigés lors de l'analyse du dossier.Tous les documents indiqués devront être obligatoirement fournis.*

7. Déclaration du requérant

Le soussigné déclare que les renseignements précédents sont exacts et complets et s'engage à déposer tous les documents requis à la demande des services concernés. Le soussigné déclare également avoir pris connaissance de la procédure et de la règlementation municipale applicable en vigueur. Enfin le soussigné comprend que le présent formulaire ne constitue pas un permis.

Signature du requérant :	
Nom et prénom :	
Date :	

IMPORTANT :

- De fournir le présent formulaire ne vous autorise, en aucun temps, à entreprendre les travaux;

- Seules les demandes complètes seront acceptées;

- Vous devez prendre possession du permis AVANT d'entamer les travaux.

La Municipalité de Chertsey ne garantit pas que le présent formulaire soit à jour en tout temps et elle n'assume aucune responsabilité quant aux différences qu'il peut y avoir entre le texte officiel de la dernière mise à jour du règlement administratif 622-2021 et le texte apparaissant sur cette version du formulaire.